

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 16 janvier 2017 à 19 h 30**.

Monsieur le maire M. Jean-Pierre Vallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 2 : M. Martin Forcier	Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire M. Jean-Pierre Vallée constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

001-01-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.



ORDRE DU JOUR
Séance du 16 janvier 2017

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 5 décembre 2016
- 4 Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 21 décembre 2016

Conseil

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer – Décembre 2016
- 6 Adoption – Incompressibles 2017
- 7 OMH – Adoption budgétaire 2017
- 8 Entretien ménager et conciergerie
- 9 CCID – Souper du maire
- 10 MRC de Drummond – Projet fibre optique

Sécurité incendie

- 11 Formation ACSIQ – Centre de coordination de mesures d'urgence
- 12 Démission pompier Rock Léonard
- 13 Démission pompier Jean Milhomme
- 14 Autorisation paiement – Note de frais formation auto-pompe

Premiers Répondants

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

Voirie

- 15 PAARRM – Reddition de compte 2016
- 16 Autorisation d'achat – Ordinateur de bureau – Poste de voirie

Hygiène du milieu

- 17 Programme FEPTEU – 2e volet
- 18 RGMR – Adoption budget 2017
- 19 MDDELCC – Puits 1.1 – Engagements
- 20 Adoption Règl: 209-2016 – Taxation des travaux d'entretien dans les cours d'eau

Urbanisme et zonage et développement

- 21 Adoption finale Règl: 208-2016 – Amendement zonage zone Cb-4
- 22 Demande de changement de zonage – Zone Cd-5 – Multi-logement
- 23 Demande de changement de zonage – Bâtiments accessoires en zone agricole
- 24 Demande de changement de zonage – Ferme Laitière
- 25 COMBEQ – Formation insalubrité des bâtiments
- 26 Constat d'infraction – 6283 22 6726

Loisirs et culture

- 27 Juvénat St-Louis Marie – Remboursement tenant lieux de taxes
- 28 CDL - Excédent de coût et versement
- 29 CDL - Demande d'aide financière – Accueil des nouveaux arrivants
- 30 CDL - Transfert budgétaire
- 31 Location salle municipale – Fondation Leucan
- 32 Location salle municipale – Filles d'Isabelle
- 33 Autorisation remboursement – Réfection de trottoir CRSG
- 34 AHMV – Rendez-vous des champions 2017

Général

Varia :

35

Correspondance

36

Période à l'assistance

37

Levée de l'assemblée

38

ADOPTÉE

002-01-2017

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2016

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

003-01-2017

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2016

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2016 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

ADMINISTRATION

004-01-2017

5. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – DECEMBRE 2016

Total des salaires :.....	27 310.91 \$
Total capital et intérêt :.....	9 745.70 \$
Total incompressible :.....	19 312.17 \$
Total à payer :.....	155 566.20 \$
Grand total des déboursés :.....	211 934.98 \$

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

005-01-2017

6. ADOPTION – INCOMPRESSIBLES 2017

CONSIDERANT QUE des dépenses sont à payer tout au long de l'année, pour différentes factures, versements ou contributions financières, dont le fournisseur, la périodicité ou la date de paiement ainsi que le montant à payer sont déjà connus en début d'année;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser la Directrice générale/Secrétaire-trésorière, Madame Martine Bernier, à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses suivantes, dites dépenses incompressibles, et ce, selon les modalités prévues par chacun de ces organismes.

- Dépenses autorisées et stipulées au Règlement numéro 210-2016 – Règlement de Délégation de pouvoir;
- Dépenses périodiques qui doivent être effectuées en vertu de contrat de location d'équipement;
- Dépenses de natures incompressibles;
- Dépenses décrites au tableau suivant :

Fournisseurs	JANVIER	FÉVRIER	MARS
Banque Nationale – Capital + Intérêts	49 183.07 \$		1 026.95 \$
CRSTG (Loisirs) – Subvention 2017	37 500.00 \$		
Bibliothèque – Subvention 2017	5 750.00 \$		
Tony Doyon Enr. – Déneigement	15 809.92 \$	15 809.92 \$	15 809.92 \$
Jocelyn Janelle – Info St-Guillaume	272.95 \$	272.95 \$	272.95 \$
Johanne Darcy – coll. Info St-Guill.	150.00 \$	150.00 \$	150.00 \$
Info collaborateurs (aux 2 mois) : Jocelyn Janelle, Marthe Janelle, Marie-Pier Hamel, Évelyne Sabourin Karine Duchesne, Chantal Morin Rosanne Gravel, Claudine Vallée Marie Crépeau, Sylvie Bourret Mélanie Rochefort.		800.00 \$	
MRC Drummond – Quote part 2017	14 564.87 \$	5 705.26 \$	5 705.26 \$
Ville de Drummondville – Entente loisirs et culture **Montant approximatif**			
Sûreté du Québec **Montant approximatif			
Havre du Collège (entente de location)	1 149.75 \$		
RGMR – Quote-part 2017	9 415.70 \$	9 415.70 \$	9 415.70 \$
SPAD – contrat	2 112.90 \$		
Pitney Bowes (trimensuel) – Contrat	103.20 \$		
Télé-recharge (<i>verser si nécessaire</i>)	344.93 \$	344.93 \$	344.93 \$
Grenco (<i>loc.photocopieur</i>)	109.16 \$	109.16 \$	109.16 \$
TOTAL :	136 466.45 \$	32 607.92 \$	32 834.87 \$

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

Fournisseurs	AVRIL	MAI	JUIN
Banque Nationale – Capital + Intérêts			65 645.70 \$
CRSTG (Loisirs) – Subvention 2017			37 500.00 \$
Bibliothèque – Subvention 2017			5 750.00 \$
Tony Doyon Enr. – Déneigement	15 809.92 \$	15 809.92 \$	15 809.92 \$
Jocelyn Janelle – Info St-Guillaume	272.95 \$	272.95 \$	272.95 \$
Johanne Darcy – coll. Info St-Guill.	150.00 \$	150.00 \$	150.00 \$
Info collaborateurs (aux 2 mois) : Jocelyn Janelle, Marthe Janelle, Marie-Pier Hamel, Évelyne Sabourin Karine Duchesne, Chantal Morin Rosanne Gravel, Claudine Vallée Marie Crépeau, Sylvie Bourret Mélanie Rochefort.	800.00 \$		800.00 \$
MRC Drummond – Quote part 2017	5 705.26 \$	5 705.26 \$	5 705.26 \$
Ville de Drummondville – Entente loisirs et culture **Montant approximatif**			34 170.28 \$
Sûreté du Québec **Montant approximatif			70 535.50 \$
Havre du Collège (entente de location)			1 149.75 \$
RGMR – Quote-part 2017	9 415.70 \$	9 415.70 \$	9 415.70 \$
SPAD – contrat			2 112.90 \$
Pitney Bowes (trimensuel) – Contrat	103.20 \$		
Télé-recharge (<i>verser si nécessaire</i>)	344.93 \$	344.93 \$	344.93 \$
Grenco (<i>loc. photocopieur</i>)	109.16 \$	109.16 \$	109.16 \$
TOTAL :	32 711.12 \$	31 807.92 \$	249 472.05 \$

Fournisseurs	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Banque Nationale – Capital + Intérêts	1 778.89 \$		19 626.95 \$
CRSTG (Loisirs) – Subvention 2017			
Bibliothèque – Subvention 2017			
Tony Doyon Enr. – Déneigement			
Jocelyn Janelle – Info St-Guillaume	22.95 \$	22.95 \$	272.95 \$
Johanne Darcy – coll. Info St-Guill.	– \$	– \$	150.00 \$
Info collaborateurs (aux 2 mois) : Jocelyn Janelle, Marthe Janelle, Marie-Pier Hamel, Évelyne Sabourin Karine Duchesne, Chantal Morin Rosanne Gravel, Claudine Vallée Marie Crépeau, Sylvie Bourret Mélanie Rochefort.			
MRC Drummond – Quote part 2017	5 829.68 \$	5 705.26 \$	5 705.26 \$
Ville de Drummondville – Entente loisirs et culture **Montant approximatif**			
Sûreté du Québec **Montant approximatif			
Havre du Collège (entente de location)			
RGMR – Quote-part 2017	9 415.70 \$	9 415.70 \$	9 415.70 \$
SPAD – contrat			
Pitney Bowes (trimensuel) – Contrat	103.20 \$		
Télé-recharge (<i>verser si nécessaire</i>)	344.93 \$	344.93 \$	344.93 \$
Grenco (<i>loc. photocopieur</i>)	109.16 \$	109.16 \$	109.16 \$
TOTAL :	17 604.51 \$	15 598.00 \$	35 624.95 \$

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

Fournisseurs	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Banque Nationale – Capital + Intérêts			9 147.05 \$
CRSTG (Loisirs) – Subvention 2017			
Bibliothèque – Subvention 2017			
Tony Doyon Enr. – Déneigement			
Jocelyn Janelle – Info St-Guillaume	272.95 \$	272.95 \$	272.95 \$
Johanne Darcy – coll. Info St-Guill.	150.00 \$	150.00 \$	150.00 \$
Info collaborateurs (aux 2 mois) : Jocelyn Janelle, Marthe Janelle, Marie-Pier Hamel, Évelyne Sabourin Karine Duchesne, Chantal Morin Rosanne Gravel, Claudine Vallée Marie Crépeau, Sylvie Bourret Mélanie Rochefort.	800.00 \$		800.00 \$
MRC Drummond – Quote part 2017	5 705.26 \$	5 705.26 \$	
Ville de Drummondville – Entente loisirs et culture **Montant approximatif**			
Sûreté du Québec **Montant approximatif	70 535.50 \$		
Havre du Collège (entente de location)			
RGMR – Quote-part 2017	9 415.70 \$	9 415.70 \$	9 415.70 \$
SPAD – contrat			
Pitney Bowes (trimensuel) – Contrat	103.20 \$		
Télé-recharge (<i>verser si nécessaire</i>)	344.93 \$	344.93 \$	344.93 \$
Greco (<i>loc.photocopieur</i>)	109.16 \$	109.16 \$	109.16 \$
TOTAL :	87 436.70 \$	15 998.00 \$	20 239.79 \$

Fournisseurs	TOTAL incom. 2 017
Banque Nationale – Capital + Intérêts	146 408.61 \$
CRSTG (Loisirs) – Subvention 2017	75 000.00 \$
Bibliothèque – Subvention 2017	11 500.00 \$
Tony Doyon Enr. – Déneigement	94 859.52 \$
Jocelyn Janelle – Info St-Guillaume	2 775.40 \$
Johanne Darcy – coll. Info St-Guill.	1 500.00 \$
Info collaborateurs (aux 2 mois) : Jocelyn Janelle, Marthe Janelle, Marie-Pier Hamel, Évelyne Sabourin Karine Duchesne, Chantal Morin Rosanne Gravel, Claudine Vallée Marie Crépeau, Sylvie Bourret Mélanie Rochefort.	4 000.00 \$
MRC Drummond – Quote part 2017	71 741.89 \$
Ville de Drummondville – Entente loisirs et culture **Montant approximatif**	34 170.28 \$
Sûreté du Québec **Montant approximatif	141 071.00 \$
Havre du Collège (entente de location)	2 299.50 \$
RGMR – Quote-part 2017	112 988.40 \$
SPAD – contrat	4 225.79 \$
Pitney Bowes (trimensuel) – Contrat	412.80 \$
Télé-recharge (<i>verser si nécessaire</i>)	4 139.16 \$
Greco (<i>loc.photocopieur</i>)	1 309.92 \$
TOTAL :	708 402.27 \$

ADOPTÉE

006-01-2017 7. OMH – ADOPTION BUDGET 2017

Exercice financier	2017
Revenus	106 665.00 \$
Dépenses	163 325.00 \$
Perte nette	56 660.00 \$
Contributions prévues :	
Société d'habitation du Québec	50 994.00 \$
Municipalité	5 666.00 \$
TOTAL	56 660.00 \$

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter le budget 2017 de l'OMH de Saint-Guillaume (*Office Municipal d'Habitation*) et d'autoriser le versement de la contribution municipale 2017 d'une somme de 5 666 \$.

ADOPTÉE

8. ENTRETIEN MENAGER ET CONCIERGERIE

Ce point est reporté à une séance ultérieure

007-01-2017 9. CCID – SOUPER DU MAIRE

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense de 65 \$ plus les taxes applicables pour la participation de M. Jean-Pierre Vallée, maire, au « *Souper du Maire* » organisé par la CCID (*Chambre de Commerce et d'industrie de Drummond*), le 7 février 2017 à Drummondville.

ADOPTÉE

008-01-2017 10. MRC DE DRUMMOND – PROJET FIBRE OPTIQUE

CONSIDERANT QU'une présentation a eu lieu le 14 décembre 2016 au bénéfice des membres du conseil de la MRC de Drummond, par les consultants MM. Alain et Richard Lampron, portant sur l'analyse préliminaire d'un projet collectif de déploiement de fibres optiques devant permettre à l'ensemble des résidents du territoire d'avoir accès à des services de télécommunication à haute vitesse;

CONSIDERANT QU'afin de poursuivre les démarches entreprises par la MRC il y aurait lieu, dans une prochaine étape, de procéder à l'ingénierie préliminaire associée à un réseau de fibre optique, à la recherche de partenaires et à l'élaboration d'un plan d'affaires;

CONSIDERANT l'adoption des prévisions budgétaires 2017 qui prévoit un montant maximal de 50 000 \$ du Fonds de développement des territoires 2016-2017 pour le dossier de la fibre optique;

CONSIDERANT QUE les membres de la MRC de Drummond souhaitent évaluer la possibilité de réaliser ce projet sur leur territoire en consultant le conseil de leur municipalité;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution et que le conseil de la municipalité de Saint-Guillaume informe la MRC de Drummond **qu'il désire se retirer** de la démarche de la MRC de Drummond portant sur le dossier de la fibre optique.

ADOPTÉE

SECURITE INCENDIE

009-01-2017

11. FORMATION ACSIQ – CENTRE DE COORDINATION DE MESURES D'URGENCE

CONSIDERANT QUE l'ACSIQ (*Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec*) offre une formation intitulée : *Centre de coordination des mesures d'urgence* au coût de 125 \$ pour les membres et de 175 \$ pour les non-membres, plus les taxes applicables;

CONSIDERANT l'intérêt de M. Martin Milette, directeur du service incendie et de Mme Martine Bernier, directrice générale et coordonnatrice aux mesures d'urgence à participer à cette formation;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense totale de 300 \$ plus les taxes applicables, pour l'inscription de M. Martin Milette et Mme Martine Bernier à la formation *Centre de coordination des mesures d'urgence* offerte par l'ACSIQ.

ADOPTÉE

010-01-2017

12. DEMISSION POMPIER ROCK LEONARD

Est déposée à la présente séance, la lettre de démission du pompier volontaire, M. Rock Léonard.

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt et la lettre de démission du pompier volontaire, M. Rock Léonard, avec remerciements pour services rendus.

ADOPTÉE

011-01-2017

13. DEMISSION POMPIER JEAN MILHOMME

Est déposée à la présente séance, une lettre de démission pour le pompier volontaire, M. Jean Milhomme, présentée par M. Martin Milette, directeur du SSI Saint-Guillaume.

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt et la lettre de démission du pompier volontaire, M. Jean Milhomme, avec remerciements pour services rendus.

ADOPTÉE

012-01-2017

14. AUTORISATION PAIEMENT – NOTE DE FRAIS FORMATION AUTO-POMPE

CONSIDERANT la résolution 261-10-2016;

CONSIDERANT la réussite des pompiers volontaires inscrits, à savoir :

- Philippe Arpin
- Simon Benoit
- Pascal Nadeau

CONSIDERANT la production d'un rapport des heures de formation à être remboursés à chacun des participants, totalisant une somme de 1 422.72 \$;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser le remboursement et le versement des heures de formation, pour la formation « opérateur autopompe », automne 2016, le tout établi comme suit :

- Heures de formation : 1 422.72 \$

ADOPTÉE

VOIRIE

013-01-2017

15. PAARRM – REDDITION DE COMPTE 2016

CONSIDERANT la résolution N^o : 159-06-2016;

CONSIDERANT la lettre ministérielle reçue, autorisant des travaux et confirmant l'aide financière;

CONSIDERANT que dans le but de compléter le dossier de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier, auprès de Transport Québec, une résolution du conseil municipal doit confirmer l'exécution des travaux;

CONSIDERANT que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de réparation et d'entretien exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 12 000 \$;

CONSIDERANT que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de confirmer l'exécution des travaux et d'autoriser Mme Martine Bernier, directrice générale / secrétaire-trésorière à remplir le formulaire de demande de remboursement de la subvention, à être acheminée au Ministère des Transports dans les délais prescrits.

ADOPTÉE

014-01-2017

16. AUTORISATION D'ACHAT – ORDINATEUR DE BUREAU – POSTE DE VOIRIE

CONSIDERANT QUE l'ordinateur du poste de la voirie n'a plus la puissance nécessaire pour supporter la navigation web des différents sites de rapports gouvernementaux à compléter;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 1 324 \$ plus les taxes applicables pour l'achat, l'installation et la mise en marche d'un ordinateur neuf pour l'usage du poste de voirie.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU

015-01-2017

17. PROGRAMME FEPTU – 2^E VOLET

CONSIDERANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU);

CONSIDERANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que :

- a) La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

- b) La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU;
- c) La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- d) La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- e) La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- f) Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU.

ADOPTÉE

016-01-2017 18. RGMR – ADOPTION BUDGET 2017

CONSIDÉRANT QUE la RGMR (*Régie de Gestion des Matières Résiduelles*) du Bas-St-François doit déposer ses prévisions budgétaires chaque année aux fins d'approbation par les municipalités membres;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'accepter et d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de la RGMR du Bas-St-François, telles que présentées.

ADOPTÉE

017-01-2017 19. MDDELCC – PUIITS 1.1 – ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation au MDDELCC (*Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*) concernant le captage d'eau souterraine pour le puits 1.1;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu que la municipalité :

- 1. S'engage à respecter les conclusions et recommandations mentionnées aux pages 31 et 32 du rapport d'étude hydrogéologique;
- 2. S'engage à transmettre un avis écrit au domicile de chacune des propriétés incluses dans les aires de protection intermédiaire les informant de la présence du site de prélèvement d'eau municipal (article 57 du RPEP);
- 3. S'engage à acheminer ladite lettre d'engagement au MDDELCC, direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec, à l'attention de Mme France Paquin, ing. Jr.

ADOPTÉE

20. ADOPTION REGL : 209-2016 – TAXATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES COURS D'EAU

Ce point est reporté à une séance ultérieure

018-01-2017 **URBANISME ET ZONAGE ET DEVELOPPEMENT**

21. ADOPTION FINALE REGL : 208-2016 – AMENDEMENT ZONAGE ZONE Cb-4

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 3 octobre 2016 par M. Luc Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'adoption et de modification préalable a été tenu conformément à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter, le règlement n°: 208-2016 intitulé « *Amendement au règlement de zonage concernant les usages de la zone Cb-4* » modifiant le règlement de zonage No. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2016

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT
LES USAGES DE LA ZONE Cb-4**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 45-99;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire d'apporter une modification au contenu du règlement de zonage no 45-99 afin qu'il puisse répondre aux besoins en matière d'usages pour la zone Cb-4;

CONSIDÉRANT que la nature des usages prescrits est spécifique à l'utilisation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées;

SUR PROPOSITION de [] appuyée par [], il est unanimement résolu d'adopter le règlement d'amendement numéro 208-2016 modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION

L'article 3.3.2.5 intitulé « Classe Commerce et service à incidences (Ce) » est modifié pour l'ajout de la classe d'usage 643 intitulé « service de réparation de véhicules légers ».

ARTICLE 3 – GRILLE DE SPÉCIFICATION

La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée pour la zone Cb-4 :

- par l'ajout de l'usage unifamilial isolé;
- par l'ajout des usages 641 « services de réparation de l'automobile » et 643 « services de réparation de véhicules légers » à la section *Usages spécifiquement autorisés*.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE

019-01-2017

22. DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – ZONE CD-5 – MULTI-LOGEMENT

CONSIDERANT une demande de changement de zonage afin de permettre l'usage multi-logement en zone Cd-5;

CONSIDERANT la recommandation favorable du CCU (*Comité Consultatif en Urbanisme*) à autoriser ce changement de zonage;

CONSIDERANT QUE le demandeur est informé du règlement N°: 72-2002 intitulé « *Frais pour changements aux règlements d'urbanisme et de zonage* »;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu :

- a) De mandater la firme Métivier Urbaniste Conseil à élaborer et rédiger le changement de zonage à être apporté;
- b) Il est aussi résolu que les frais encourus durant le processus de changement de zonage soient aux frais du demandeur.

ADOPTÉE

020-01-2017

23. DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – BATIMENTS ACCESSOIRES

CONSIDERANT une demande de changement au règlement de zonage afin qu'il n'y ait aucune limite de nombre de bâtiment accessoire en zones agricoles et que la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires ne peut excéder 25 % de la superficie du terrain sur lesquels ils sont implantés;

CONSIDERANT la recommandation favorable du CCU (*Comité Consultatif en Urbanisme*) à autoriser ce changement au règlement de zonage;

CONSIDERANT QUE le demandeur est informé du règlement N°: 72-2002 intitulé « *Frais pour changements aux règlements d'urbanisme et de zonage* »;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu :

- c) De mandater la firme Métivier Urbaniste Conseil à élaborer et rédiger le changement de zonage à être apporté;
- d) Il est aussi résolu que les frais encourus durant le processus de changement de zonage soient aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE

021-01-2017

24. DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – FERME LAITIÈRE

CONSIDERANT une demande de changement au règlement de zonage afin de permettre l'usage ferme de production laitière dans toutes les zones agricoles;

CONSIDERANT QUE le demandeur est informé du règlement N°: 72-2002 intitulé « *Frais pour changements aux règlements d'urbanisme et de zonage* »;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu :

- e) De mandater la firme Métivier Urbaniste Conseil à élaborer et rédiger le changement de zonage à être apporté;
- f) Il est aussi résolu que les frais encourus durant le processus de changement de zonage soient aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE

022-01-2017

25. COMBEQ – FORMATION INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser l'inscription de Mme Annick Vincent, inspecteur en bâtiment et en environnement à la formation de la COMBEQ intitulée "Insalubrité des bâtiments – Modules 1 et 2", qui se tiendra les 28 et 29 mars 2017, à St-Jean-sur-Richelieu, et ce, au montant de 540 \$ plus les taxes applicables. Il est aussi résolu de rembourser les frais de déplacement et de repas conformément à la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

023-01-2017

26. CONSTAT D'INFRACTION – MATRICULE 6283 22 6726

CONSIDÉRANT l'avis d'infraction le ou vers le 12 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de faire respecter les règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est toujours en infraction en regard du règlement N° : 192-2015 concernant l'entreposage extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est toujours en infraction en regard du règlement administratif N° 44-99 article 3.4.8 ainsi qu'au règlement de zonage N° 45-99 article 4.1.2 et ses amendements concernant l'installation d'une clôture;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu de faire parvenir un constat d'infraction requérant du propriétaire qu'il se conforme aux règlements N° 192-2015 concernant l'entreposage extérieur ainsi qu'aux règlements administratifs N° 44-99 article 3.4.8 et au règlement de zonage N° 45-99 article 4.1.2 et ses amendements concernant l'installation d'une clôture.

QUE les procureurs de la municipalité, la firme Caïn Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c. / Avocat, soit mandatée afin de rédiger le constat d'infraction à être envoyé au propriétaire, matricule 6283 22 6726, lot 5 251 211.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

024-01-2017

27. JUVENAT ST-LOUIS MARIE – REMBOURSEMENT TENANT LIEU DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE Le Juvénat St-Louis Marie a cessé ses activités d'établissement d'enseignement en juin 2014 et a, par conséquent, perdu son statut d'usage principal d'établissement d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT (*Ministère des Affaires Municipales et de l'Organisation du Territoire*) a fait parvenir une correspondance réclamant à la municipalité une somme de 1 769 \$ pour tenant lieu de taxes verser en trop pour les années 2014 et 2015;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser le versement de 1 796 \$ au MAMOT concernant le versement en trop des années 2014 – 2015 des tenants lieux de taxes pour le Juvénat St-Louis Marie.

ADOPTÉE

025-01-2017

28. CDL – EXCEDENT DE COÛTS ET VERSEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 197-07-2016 – Projet de tables de pique-nique au Parc Repère Tranquille;

CONSIDERANT un excédent de coûts du projet d'une somme de 526.94 \$;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'autoriser l'excédent de coûts de 526.94 \$ et d'en effectuer le versement au CDL.

ADOPTÉE

026-01-2017

29. CDL – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

CONSIDERANT QUE le CDL (*Comité de Développement Local*) de Saint-Guillaume planifie la réalisation d'un projet d'accueil des nouveaux arrivants;

CONSIDERANT QUE le CDL demande un budget spécial de 2 000 \$ pour l'acquisition et la réalisation de ce projet, à savoir préparation d'une rencontre au centre d'interprétation du fromage avec petits cadeaux de bienvenue;

CONSIDERANT QUE les autorisations nécessaires ont été reçues d'AgriLait et son centre d'interprétation du fromage;

CONSIDERANT QUE le CDL ne dispose pas des liquidités suffisantes pour acquitter les factures dues en regard de ce projet;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser le versement de 2 000 \$ au CDL pour le projet d'accueil des nouveaux arrivants. Qu'une reddition de compte soit faite dans les délais prescrits tel que stipulé à la résolution N^o : 345-12-2015.

ADOPTÉE

027-01-2017

30. CDL – TRANSFERT BUDGETAIRE

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 2 000 \$ du poste 02-320-00-621 vers le poste 02-629-00-970.

ADOPTÉE

028-01-2017

31. LOCATION SALLE MUNICIPALE – FONDATION LEUCAN

CONSIDÉRANT QUE Mme Mylène Corriveau désire bénéficier gratuitement de la salle municipale le 13 mai 2017 afin d'y tenir une soirée-bénéfice au profit de Leucan et la Fondation Centre de Cancérologie Charles – Bruneau;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mylène Corriveau doit se conformer au règlement numéro 58-2001 « *règlement relatif à la location de la salle municipale* »;

CONSIDERANT QUE des breuvages ou repas seront consommés sur place et que l'article 5 du règlement N^o : 58-2001 doit être appliqué;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser l'utilisation gratuite de la salle municipale le 13 mai 2017, pour Mme Mylène Corriveau afin d'y tenir une soirée-bénéfice au profit de Leucan et la Fondation Centre de Cancérologie Charles – Bruneau. Qu'un montant de 50 \$ soit facturé conformément à l'article 5 du règlement N^o : 58-2001;

Le conseil accorde aussi la permission à ce que des tentes puissent être installées sur le terrain derrière la salle municipale, pour les quelques invités qui désireraient y passer la nuit.

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

Il est aussi résolu que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale, à la date ci-haut mentionnée, si nécessaire.

ADOPTÉE

029-01-2017

32. LOCATION SALLE MUNICIPALE – FILLES D'ISABELLE

CONSIDÉRANT QUE Mme Nicole Richard, régente des Filles d'Isabelle de Saint-Guillaume désire bénéficier gratuitement de la salle municipale le 29 avril 2017 afin d'y tenir une soirée-bénéfice au profit des Filles d'Isabelle;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nicole Richard doit se conformer au règlement numéro 58-2001 « *règlement relatif à la location de la salle municipale* »;

CONSIDÉRANT QUE des breuvages ou repas seront consommés sur place et que l'article 5 du règlement N° : 58-2001 doit être appliqué;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser l'utilisation gratuite de la salle municipale le 29 avril 2017, pour Mme Nicole Richard, régente des Filles d'Isabelle afin d'y tenir une soirée-bénéfice au profit des Filles d'Isabelle. Qu'un montant de 50 \$ soit facturé conformément à l'article 5 du règlement N° : 58-2001;

Il est aussi résolu que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale, à la date ci-haut mentionnée, si nécessaire.

ADOPTÉE

030-01-2017

33. AUTORISATION REMBOURSEMENT – REFECTION DE TROTTOIR CRSG

CONSIDÉRANT la résolution N° : 313-11-2016;

CONSIDÉRANT la reddition de compte produite par le CRSG (*Centre Récréatif Saint-Guillaume*) ainsi que leur facture N° : 20161230 au montant de 2 525.95 \$, taxes incluses;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser le versement de 2 525.95 \$ au CRSG relativement à leur projet de réfection du trottoir, réalisé et devant être imputé à l'année 2016 au poste N° : 02-701-50-447 – CRSG Projets Spéciaux.

ADOPTÉE

031-01-2017

34. AH MV RENDEZ-VOUS DES CHAMPIONS 2017

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'AHMV (*Association de Hockey Mineur des Villages*) afin de défrayer une partie des coûts des récompenses remises aux jeunes lors de la Journée des Champions les 18 et 19 mars 2017;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de contribuer et autoriser le versement d'une somme de 300 \$ pour l'évènement le rendez-vous des Champions de l'AHMV, les 18 et 19 mars 2017.

ADOPTÉE

GENERAL

34. VARIA

35. CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de décembre 2016 est remis aux membres du conseil.

36. PERIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

032-01-2017

37. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 20 heures, 50 minutes.

M. Jean-Pierre Vallée
Maire

Martine Bernier
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Jean-Pierre Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 5 février 2017